

## SERVICE DE L'ADMINISTRATION

La liste des comptes à recevoir au 31 décembre 2017 est déposée. Oups! Le compte de taxes est-il payé?... Un oubli est chose possible... Vite, il faut vérifier! « À vendre pour les taxes municipales ». Pourquoi attendre de recevoir un avis recommandé pour faire parvenir votre paiement.

Le 12 janvier 2018, il en a coûté 51.74 \$ de frais de poste pour expédier 4 avis par courrier recommandé.

**C'est le genre de dépenses que la Municipalité peut se passer, surtout en période de compressions budgétaires.**

## Moment de réflexion



« Face au monde qui bouge, il vaut mieux penser le changement que de changer le pansement. »

Francis Blanchet



Soyez prévoyant ! Après chaque chute de neige, déglecez et déneigez les sorties de votre domicile, incluant les fenêtres du sous-sol et les balcons, et assurez-vous que les voies d'accès menant à ces sorties soient désencombrées. Ainsi, vous pourrez évacuer rapidement en cas d'incendie et cela facilitera, du même coup, l'intervention des services d'urgence.



## LE DÉGAGEMENT DES SORTIES – MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

En cas d'incendie, il est essentiel de pouvoir évacuer rapidement votre domicile. En hiver, l'accumulation de neige ou de glace dans vos sorties extérieures...

## Bibliothèque municipale

### ATTENTION !

### NOUVELLES HEURES D'OUVERTURE

### À COMPTER DE JANVIER 2018

Responsable : Mme Paulette Dugas : 418 224-3721



### Heures d'ouverture

Mardi : 8 h 30 à 11 h 30

Jeudi : 18 h 30 à 20 h 30

Samedi : 9 h à 12 h

« La lecture est à l'esprit  
ce que l'exercice est au corps. »

Vous désirez un livre qui ne se retrouve pas dans nos rayons...

C'est très simple. Demandez-le!

N'hésitez pas à utiliser ce service!

**Bonne lecture à tous !**



## Municipalité de Saint-René-de-Matane

178, avenue Saint-René - C. P. 58 - Saint-René-de-Matane - G0J 3E0

Courriel : [st-renedematane@lamatanie.ca](mailto:st-renedematane@lamatanie.ca)

Tél. : 418 224-3306

Télec. : 418 224-3259

## Bulletin d'information municipale

63<sup>e</sup> édition - Janvier 2018



## Mot du maire

Chers concitoyens et chères concitoyennes,

Tout d'abord, comme chacun d'entre vous, nous avons traversé ensemble une tempête au début janvier et une panne d'électricité prolongée. J'aimerais premièrement, remercier tous ceux qui ont été solidaires et qui ont aidé à des gens de notre communauté dans le besoin.

En ce sens, nous avons pris la décision de se prévaloir d'un centre de crise et de coordination pour être fins prêts et répondre aux besoins des citoyens en cas de panne majeure d'électricité et, d'être fonctionnels en tout temps.

Cependant, nous demandons votre collaboration pour mettre en place une liste des citoyens qui ne possèdent pas de chauffage d'appoint ainsi que ceux qui auraient des besoins médicaux spéciaux qui exigent d'avoir en tout temps une alimentation en électricité.

Je vous invite à vous y inscrire en téléphonant au bureau municipal pour faciliter la coordination dans des événements comme celui du début janvier.

Je profite de l'occasion pour vous inviter, en mon nom et celui du conseil municipal, de venir nous rencontrer lors de nos réunions publiques. C'est un lieu de partage et rassembleur pour notre communauté. De partager avec vous, citoyens, de ce qui se fait dans notre municipalité est primordial dans notre mandat.

Petit rappel ! Nous avons un magnifique site internet de notre municipalité à l'adresse suivante : [www.st-renedematane@lamatanie.ca](http://www.st-renedematane@lamatanie.ca) Vous pouvez le consulter en tout temps, prendre connaissance des procès-verbaux de nos séances et y lire des informations intéressantes.

En terminant, comme je vous l'ai déjà mentionné, vous pouvez me joindre en laissant un message au bureau municipal ou bien, par courriel à l'adresse suivante : [remi37fortin@hotmail.fr](mailto:remi37fortin@hotmail.fr)

Acceptez mes sincères salutations !

**Rémi Fortin, maire**



<b>Mercredi</b>	10 janvier 2018	19 h 30	<b>Mardi</b>	3 juillet 2018	19 h 30
<b>Lundi</b>	5 février 2018	19 h 30	<b>Lundi</b>	6 août 2018	19 h 30
<b>Lundi</b>	5 mars 2018	19 h 30	<b>Mardi</b>	4 septembre 2018	19 h 30
<b>Mardi</b>	3 avril 2018	19 h 30	<b>Lundi</b>	1 <sup>er</sup> octobre 2018	19 h 30
<b>Lundi</b>	7 mai 2018	19 h 30	<b>Lundi</b>	5 novembre 2018	19 h 30
<b>Lundi</b>	4 juin 2018	19 h 30	<b>Lundi</b>	3 décembre 2018	19 h 30

**BIENVENUE À TOUS !**

**PROCLAMATION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE À TITRE DE MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE – CAMPAGNE ANNUELLE DES 12 JOURS D’ACTION CONTRE LA VIOLENCE ENVERS LES FEMMES**

**CONSIDÉRANT QUE** la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu’à la sûreté, à l’intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

**CONSIDÉRANT QUE** c’est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu’en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d’infractions contre la personne en contexte conjugal;

**CONSIDÉRANT QUE** le Québec s’est doté depuis 1995 d’une politique d’intervention en matière de violence conjugale;

**CONSIDÉRANT QUE** malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l’atteinte de cette égalité;

**CONSIDÉRANT QUE** lors des 12 jours d’action pour l’élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** comme gouvernement de proximité, il y a lieu d’appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

**EN CONSÉQUENCE,**

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

**DE** proclamer la Municipalité de Saint-René-de-Matane, municipalité alliée contre la violence conjugale.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**La vie communautaire.....**

**Dimanche le 14 janvier :** Réunion des Chevaliers de Colomb.

**Samedi le 27 janvier :** Soirée de danse du Club des 50 ans et plus – Centre communautaire

**Dimanche le 28 janvier :** Brunch des Chevaliers de Colomb – Centre communautaire

**Jeux de société** – Lundi p.m. et vendredi en soirée chaque semaine – Centre communautaire

**Activités physiques :** Mardi p.m. de chaque semaine – Centre communautaire. Pour infos : 418.566-2500, poste 2711.

**Gym-Cerveau :** Vendredi a.m. de chaque semaine – École. Pour infos : 418.566-2500, poste 2711.

**La Cuisine collective :** de la région de Matane offre des ateliers de cuisine. Pour infos : 418.562-7828.

**AVIS AUX MEMBRES UTILISATEURS DE LA CAISSE DES JARDINS DE LA MATANIE**

**CENTRE DE SERVICE DE SAINT-RENÉ-DE MATANE**

Vous êtes cordialement invités à une rencontre d’information concernant l’évolution du réseau de distribution de la Caisse Desjardins de La Matanie.

**Saint-René-de-Matane**

**Date :** Jeudi le 25 janvier 2018.

**Heure :** 19 h

**Lieu :** Centre communautaire situé au 2, rue de Fabrique.

**Votre présence est très importante. Vous êtes attendus en grand nombre.**

**PAYER VOS FACTURES**

Pas d’enveloppe – pas de chèque – pas de souci. Payez vos factures en ligne !

Taxes, électricité, téléphone, câblodistribution et bien plus .....

Communiquez avec la Caisse Desjardins la plus près ou directement avec le service Accès D.



**La sécurité civile vous informe.....**Les interruptions de courant de courte durée sont fréquentes en hiver. Mais aucune région n’est à l’abri d’une panne prolongée. Un inconfort passager peut alors devenir une véritable menace pour la sécurité. Il appartient à tout adulte de se prémunir contre les risques qu’entraînent les pannes prolongées, notamment en prenant certaines précautions élémentaires.

**Préparez-vous à être autosuffisant pendant au moins 72 heures.**

**Eau** – prévoir au moins deux litres par jour par personne. Utilisez des petites bouteilles qui seront plus faciles à transporter en cas d’ordre d’évacuation.

**Aliments non périssables** comme de la nourriture en conserve, des barres énergétiques et des aliments déshydratés (n’oubliez pas de remplacer l’eau et les aliments une fois par année).

**Ouvre-boîte manuel.**

**Lampe de poche** à manivelle ou à piles (et piles de rechange).

**Radio** à manivelle ou à piles (et piles de rechange).

**Trousse** de premiers soins.

Articles particuliers tels que des **médicaments obtenus sur ordonnance**, de la **préparation pour nourrissons** et de **l’équipement pour les personnes handicapées**.

**Garder le tout dans un sac facile à transporter, dans un endroit facilement accessible et aviser tous les occupants de la maison ou membres de la famille où se trouve la trousse.**

**Conseil :** Il serait une bonne idée d’avoir un téléphone à fil dans votre maison, car la plupart des téléphones sans fil ne fonctionneront pas pendant une panne de courant.



*Les membres du conseil et les employés municipaux*

*vous souhaitent une belle année 2018 remplie de santé et de bonheur*

